

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/9408  
25 août 1969  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

LETTRE DATEE DU 25 AOUT 1969, ADRESSEE AU PRESIDENT  
DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT  
D'ISRAEL AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de me référer à l'incendie qui s'est produit le 21 août 1969 dans le sanctuaire musulman de la vieille ville de Jérusalem, la mosquée d'Al Aqsa. Grâce à la promptitude et à l'efficacité des pompiers arabes et juifs, l'incendie a été éteint suffisamment tôt pour que le bâtiment principal de la mosquée et son dôme soient préservés. Les dégâts subis par le bâtiment sont essentiellement limités à la toiture et aux murs intérieurs de l'aile est, et les réparations et restaurations qu'il est possible de faire pourraient être effectuées en peu de temps. Les prières normales ont repris le lendemain dans la mosquée.

Le Gouvernement israélien a immédiatement exprimé la profonde tristesse que lui a causée cet événement, au nom de tous les citoyens d'Israël sans distinction de religion.

A la demande du gouvernement, le Président de la Cour suprême a nommé une Commission d'enquête indépendante, dirigée par un magistrat de la Cour suprême, et comprenant aussi le maire de Nazareth, Arabe chrétien, le juge du tribunal du district de Nazareth, Arabe musulman, et deux professeurs d'université possédant les connaissances scientifiques voulues, pour enquêter sur les causes de l'incendie. La Commission a d'ores et déjà commencé ses travaux. Ses audiences seront publiques et ses conclusions seront publiées aussitôt que possible.

Il convient de signaler que la mosquée est contrôlée, administrée et gardée exclusivement par le Wakf, qui est l'autorité religieuse musulmane appropriée. Aucune modification n'est intervenue à ce propos depuis que cette partie de la ville est passée en 1967 sous contrôle israélien.

Laisser la garde des Lieux Saints entre les mains de ceux pour lesquels ils sont sacrés en raison de leur religion et en garantir le libre accès, telle est la politique déclarée du Gouvernement israélien qu'il s'est solennellement engagé à faire respecter.

Sur la base des renseignements communiqués par les veilleurs musulmans employés par le Wakf, qui étaient de garde au moment de l'incendie, la police israélienne a arrêté un suspect, un visiteur de nationalité australienne. Son jugement sera public et ouvert aux observateurs de tous les pays et de toutes les religions.

Le gouvernement est disposé à fournir l'assistance matérielle et technique et les autres moyens qui peuvent être demandés par le Wakf pour réparer les dommages matériels causés par l'incendie, notamment l'entrée dans le pays d'experts étrangers, dans la mesure où le Wakf l'estimerait nécessaire.

Il faut remarquer par ailleurs que les incendies se sont antérieurement produits dans la mosquée en 1964 et dans l'église du Saint-Sépulcre en 1949.

Il est naturel que l'annonce de l'incendie de ce Lieu Saint ait provoqué angoisse et passion dans la population musulmane locale. Le fait qu'il n'y a pas eu de troubles graves et que le calme a été bientôt rétabli est tout à l'honneur de cette communauté et du sens qu'elle a de ses responsabilités.

Il est d'autant plus regrettable que certains gouvernements arabes aient tenté d'exploiter l'événement à des fins politiques et dans un but de propagande. Ce qui est encore plus impardonnable, c'est qu'on ait essayé d'attiser les passions religieuses du monde musulman et d'enflammer la haine entre les fidèles de ces deux religions anciennes et apparentées que sont l'islam et le judaïsme. Cette conduite ne peut qu'exacerber davantage encore le regrettable conflit du Moyen-Orient, dont tous les hommes de bonne volonté ont sans nul doute le devoir de rechercher la solution pacifique. Le Gouvernement israélien est persuadé que tous les Etats Membres responsables, qu'ils soient musulmans ou non musulmans,

voudront faire tout ce qui est en leur pouvoir pour apaiser l'émotion provoquée par ce douloureux événement et encourager la compréhension et la tolérance entre les peuples et les religions.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de cette lettre comme document du Conseil de sécurité.

Veuillez agréer, etc.

Le représentant permanent d'Israël  
auprès de l'Organisation des  
Nations Unies

(Signé) Yosef TEKOAH

-----

